

Vevey, le 29 septembre 2015

Projets lancés pour développer la mobilité douce et la convivialité à proximité du lac et de la Vieille-Ville

Mesdames et Messieurs,

La procédure portant sur un nouveau train de mesures visant à développer la convivialité sur le bas de la ville de Vevey est lancée. Limitation de la vitesse des véhicules, espaces partagés et zones piétonnes sont au programme.

Document fondamental voulu par la Municipalité veveysanne, le Plan de mobilité et d'urbanisme intégré (PMU) précise les mesures à prendre pour développer la convivialité en ville de Vevey. Cela passe par une meilleure maîtrise des flux de circulation routière et le développement de la mobilité douce. Dans ce cadre-là, une série de nouvelles mesures vont faire l'objet d'annonces officielles dans la FAO marquant ainsi le début du processus de consultation. Ces mesures ont été définies suite à études, rencontres, discussions avec les services communaux et cantonaux ainsi que les avis reçus de plusieurs riverains des quartiers concernés. Elles portent sur des secteurs distincts situés au bas de la ville, à proximité du lac et hautement stratégiques pour l'économie et le tourisme.

Rue du Torrent

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- élargissement trottoir sud ;
- création de deux places de bus ;
- adaptation de la signalisation routière

Rue Jean-Jacques Rousseau

- transformation de la rue en zone piétonne (pas de circulation sauf ayant-droit) ;
- aménagement de surface ;
- adaptation de la signalisation routière

L'objectif est d'inviter citoyens et visiteurs à flâner dans ce quartier comportant salles de cinéma, commerces, restaurants, galerie d'art et imprimerie.

Rue de la Madeleine

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- mise en sens unique (excepté les vélos) ;
- création de places de stationnement (deux et quatre roues) ;
- adaptation de la signalisation routière

Avenue Paul-Cérésolle

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- création de places de stationnement (quatre roues) ;
- adaptation de la signalisation routière ;

Rue de Lausanne (sud)

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- déplacement de la place de dépose autobus ;
- adaptation de la signalisation routière

Place du Marché

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- adaptation de la signalisation routière avec marquage amélioré sur les zones de conflit possibles entre piétons et automobilistes

Quai Perdonnet

- limitation de la vitesse à 30km/h ;
- fermeture du quai à la circulation du samedi à 18h au lundi à 7h ;
- adaptation de la signalisation routière

Rue de l'Hôtel-de-Ville

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- fermeture de la rue de l'Hôtel-de-Ville à la circulation du samedi à 18h au lundi à 7h ;
- adaptation de la signalisation routière

Place de l'Ancien-Port et rue du Centre

- limitation de la vitesse à 20 km/h ;
- pavage de la place de l'Ancien-Port ;

Objectif : création d'une zone de rencontre favorisant la promenade des piétons sans interdire le passage des véhicules.

Calendrier

Si la procédure aboutit, les travaux seraient ainsi planifiés :

- Secteur Torrent : 2016
- Secteur Rousseau : 2017
- Secteur Ancien-Port : 2018